



HAL
open science

Enseignement de socio-politique de la science, proposition de création (Extrait du conseil de perfectionnement du 12 février 1974 - archive Cnam)

Saliha Hadna

► To cite this version:

Saliha Hadna. Enseignement de socio-politique de la science, proposition de création (Extrait du conseil de perfectionnement du 12 février 1974 - archive Cnam). Cahiers d'histoire du Cnam, 2021, Actualité de Jean-Jacques Salomon, vol.14 (1), pp.205-210. halshs-03779439

HAL Id: halshs-03779439

<https://shs.hal.science/halshs-03779439>

Submitted on 16 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Enseignement de socio-politique de la science, proposition de création (1974)

Extrait du conseil de perfectionnement du 12 février 1974, rendant compte des discussions autour de l'audition de Jean-Jacques Salomon dans le cadre de son recrutement en tant que professeur associé pour un enseignement de socio-politique de la science au Cnam (archives Cnam).

ENSEIGNEMENT DE SOCIO-POLITIQUE DE LA SCIENCE, proposition de création

M. le Directeur rappelle que le Conseil, dans sa séance du 13 Mars avait, sur la proposition du Département d'Economie et de Gestion, autorisé notamment que le cours "Gestion de la recherche-développement" soit porté à 40 leçons et donne lieu à l'attribution d'une valeur, que le cours "Politiques scientifiques" puisse être sanctionné par une demi-valeur. Il a désigné M. Jean-Jacques Salomon, Chef de la Division des Politiques de la Science à la direction des Affaires Scientifiques à l'OCDE, pour donner ce cours (en heures complémentaires).

Par lettre en date du 20 décembre 1973, M. Fourastié a informé M. Guérin que le Conseil du Département "Economie et Gestion" a considéré qu'il y aurait intérêt pour le Conservatoire à donner une suite favorable aux propositions faites par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique tendant à confier au Conservatoire le développement d'activités dans le domaine de la politique scientifique et de l'économie de la recherche ; le Conseil du Département a émis le vœu qu'un demi-poste de professeur associé soit créé à cet effet et que le demi poste en cause soit pourvu par la nomination de M. Jean-Jacques Salomon. La réunion des présidents de Départements a accepté de donner un demi-poste de professeur associé au département intéressé.

Il y a lieu de souligner que conformément à la pratique actuelle un tel poste pouvait être attribué directement, compte tenu de ces divers avis favorables, mais le Département d'Economie et de Gestion a proposé que le Conseil de Perfectionnement soit saisi et procède à l'audition de M. Jean-Jacques Salomon. M. le Directeur fait alors remarquer qu'un précédent est ainsi créé et, si le Conseil partage cette manière de voir, il en sera toujours ainsi à l'avenir, c'est-à-dire que le Conseil de Département proposera et que le Conseil de Perfectionnement décidera, c'est-à-dire votera.

Il en est ainsi décidé.

.../...

Répondant à M. Bernard, M. le Directeur précise que pour les renouvellements de désignation des enseignants associés qui sont nommés pour deux ans, le Conseil de Perfectionnement décidera, sur proposition du Conseil de Département, sans qu'il soit procédé à une nouvelle audition.

M. Bernard ajoute qu'il est en effet apparu fâcheux au Conseil de Département que quelqu'un puisse être chargé d'une responsabilité enseignante sanctionnée par l'octroi d'une demi-valeur sans avoir été entendu par le Conseil de Perfectionnement. Ce doit être la règle, à son avis, chaque fois qu'un certain niveau est atteint en matière d'enseignement.

D'autre part, dans le cas précis de M. Jean-Jacques Salomon, le Conservatoire sera amené à passer d'importants contrats basés sur certaines activités de celui-ci et il importe qu'il existe un lien précis entre lui et le Conservatoire.

Audition de M. Salomon

M. Salomon expose que dans tous les pays industrialisés, des enseignements se sont développés, des centres de recherche ont été créés pour rendre compte du rôle qu'exercent la science et la technique dans le processus social et économique.

Il y a deux aspects sans lesquels les sociétés industrielles, terme qui définit souvent les sociétés modernes apparaissent vraiment comme des sociétés du savoir scientifique. D'une part les sources de l'innovation dépendent de plus en plus de la recherche-développement, en particulier des connaissances théoriques accumulées par le truchement de la recherche scientifique ; d'autre part une proportion toujours plus grande du produit national brut est consacrée, sous forme d'investissement en tonnes et en capitaux, aux activités dépendant de ce savoir.

On peut vraiment parler d'une révolution scientifique. La première révolution scientifique a fondé la science moderne comme système de connaissances et de résultats lié aux méthodes de l'expérimentation et de la vérification.

La seconde révolution scientifique, à laquelle nous assistons présentement intègre toujours davantage ce système au développement économique et social.

.../...

Renversant la formule d'Auguste Comte M. Salomon dit qu'il n'y a plus seulement application de la science à l'organisation de la société, il y a surtout organisation de la société en vue de la production scientifique.

Cette deuxième révolution affecte directement la vie et le développement des sociétés mais l'institution scientifique est affectée, réciproquement par le processus économique, social et politique.

C'est un changement quantitatif qui a eu lieu mais tel qu'il constitue sans doute un saut qualitatif. La recherche s'est à la fois professionnalisée et industrialisée, le nombre des chercheurs s'est accru, les institutions de recherche se sont multipliées.

Vu le coût élevé des recherches les pouvoirs publics sont intervenus et le gouvernement de la science fait désormais partie du Gouvernement.

D'où la définition d'une politique de la science : c'est un ensemble de dispositions visant à assumer d'une part le développement du potentiel de recherche scientifique et technique, de l'autre, l'exploitation des résultats de la recherche scientifique dans le cadre d'objectifs nationaux.

Lorsque plus de 2 % du PNB sont consacrés aux activités de recherche, comme c'est le cas pour les plus grands pays industrialisés, il n'est pas surprenant que les pouvoirs publics se préoccupent de l'utilisation de ces ressources.

Le rôle qu'exercent les activités de recherche entraîne nécessairement une liaison plus étroite entre le gouvernement, l'industrie, l'université, comprendre les facteurs qui interviennent dans cette liaison est la base de toute politique d'innovation technique.

L'entreprise scientifique a des implications sociales, économiques et politiques qui ont changé d'échelle et les politiques de la science dans les pays les plus industrialisés ont évolué en un quart de siècle passant de la guerre froide, à la compétition technologique pour aboutir aujourd'hui à tenter d'appliquer les résultats de la recherche scientifique et technique aux besoins et aux préoccupations de la société.

.../...

Dans cette évolution, le chercheur est sorti de son laboratoire, il agit comme conseiller, comme expert, comme stratège, comme diplomate, comme administrateur, comme homme d'affaires.

L'enseignement de la politique de la science a pour objet non seulement l'étude de l'organisation de la recherche scientifique, mais encore l'analyse des relations qui s'instituent entre la communauté scientifique et les différentes instances sociales.

L'examen des problèmes soulevés par ces recherches doit s'entourer du concours de différents spécialistes et d'abord des scientifiques, le Conservatoire réunit par son corps d'enseignants et de chercheurs les compétences que l'on peut souhaiter associer à une telle entreprise.

Et M. Salomon conclut : il s'agit par cet enseignement de faire comprendre comment fonctionnent les institutions de recherche, quelles en sont la structure et l'organisation, comment sont prises les décisions en matière d'investissement et de priorités.

M. le Président remercie M. Salomon et demande si les membres du Conseil ont des questions à poser.

M. Sédille fait remarquer que M. Salomon a souligné que les sociétés hautement industrialisées doivent s'organiser en fonction de la recherche mais elles doivent surtout s'organiser en fonction des biens et de la production.

Si l'intérêt des pouvoirs publics se manifeste lorsque la recherche dépasse le taux de 2 % du PNB, il reste 98 % qui s'appliquent à d'autres objets.

M. Salomon se retire.

Discussion générale

Une brève discussion s'instaure à laquelle participent MM. Ailleret, Guérin, Bernard et Saint-Paul.

.../...

Scrutin

M. le Président précise, après une intervention de M. Sédille que les bulletins porteront oui, non ou une croix.

Le vote donne les résultats suivants :

| | | |
|--------------------------|---|----|
| Nombre de votants | : | 46 |
| Bulletins nuls | : | 3 |
| Suffrages exprimés | : | 43 |
| Majorité absolue | : | 22 |
| | | |
| Bulletins blancs (croix) | : | 8 |
| non | : | 9 |
| oui | : | 26 |

En conséquence M. Salomon sera proposé pour une nomination de professeur associé à mi-temps.